

Financements mobilité étudiante en Europe

ERASMUS

L'allocation Erasmus peut être **accordée une fois** pendant chaque cycle universitaire (Licence, Master, Doctorat).



Une interruption de séjour entraîne automatiquement un remboursement des aides au prorata des mois non effectués (en deçà de 3 mois, le remboursement intégral sera exigé).

Montant : par mois versé en moyenne en début de séjour, selon la destination :

- **150€ par mois** pour les pays suivants : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie
- **200€ par mois** pour les pays suivants : Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Royaume-Uni, Suède

Attention : les bourses LLP-Erasmus ne sont pas destinées à couvrir tous les frais mais seulement à compenser la différence de coût qu'entraîne le séjour dans un pays étranger.

› Document de fin de séjour Erasmus : [rapport de séjour Erasmus](#)

Renseignements et dossiers : service Relations internationales auprès de [Laure BARRETEAU](#)

Bourse de Mobilité sur critères sociaux

La bourse de mobilité internationale du MEN est destinée aux étudiants boursiers sur critères sociaux ou allocataires d'études inscrits (Diplôme d'Etat) et effectuant un séjour d'études à l'étranger de 2 mois minimum et 9 mois maximum.



Montant : 400€ par mois de mobilité

Conditions pour déposer un dossier :

- Etre inscrit à Lille1 en 1er, 2eme ou 3eme cycle (diplôme national),
- Etre **boursier sur Critères Sociaux** de l'Enseignement Supérieur ou Allocataires d'études,
- Effectuer un séjour d'études à l'étranger d'une durée de **2 mois minimum à 9 mois maximum**, entre le 1er Sept. et le 30 Juin. La période d'études à l'étranger doit être intégrée au cursus,
- Les **séjours d'été ne sont pas acceptés**,
- Les **stages en entreprises ne sont pas éligibles**,

Sélection : Attention, cette bourse n'est **pas automatique** et fait l'objet d'une **sélection au niveau de Lille1**. La sélection **dépend de la destination, des critères sociaux et du projet de l'étudiant**.

Renseignements et dossiers : service Relations internationales auprès de [Laure BARRETEAU](#)

Bourse Blériot (Conseil Régional Nord Pas de Calais)

Dans un contexte international de plus en plus concurrentiel, l'objectif du Conseil Régional depuis 2005 est clair : relever le défi de l'attractivité du système d'enseignement supérieur du Nord-Pas de Calais. Cette démarche volontariste se décline par la possibilité pour les étudiants d'effectuer un séjour d'études en université étrangère partenaire de leur établissement ou un stage à l'étranger en entreprise (indifféremment de sa taille, de son statut juridique et du secteur économique dans lequel elle opère), ONG, associations, administration étrangère...



Conditions d'attribution :

- L'étudiant ne doit pas percevoir une aide financière d'une autre région française
- L'étudiant ne doit pas percevoir la bourse de mobilité internationale des étudiants du ministère de

L'Enseignement Supérieur

- Le cumul des bourses liées à la mobilité et/ou des rémunérations liées au déroulement du stage ne dépasse pas le plafond de 1000 € mensuel (mensualité Blériot incluse)
- Le séjour d'études ou le stage doit correspondre à une durée minimale de 1 mois
- L'éligibilité est conditionnée par un plafond de ressources à ne pas dépasser : 26 000€ de quotient familial (obtenu en divisant le revenu imposable par le nombre de parts du foyer fiscal)
- L'étudiant n'a le droit qu'à une bourse Blériot pour l'ensemble de sa scolarité.
- Si l'étudiant est APPRENTI du Supérieur, il doit s'adresser au centre de formation FORMASUP qui gèrera son dossier
- Les sélections doivent répondre à des critères pédagogiques définis par le service Relations Internationales de l'établissement
- Le dispositif s'adresse à des étudiants à partir de la 2ème année et jusqu'à la 5ème année incluse du système LMD

Montant de l'aide : 400€ par mois de mobilité

Attention, cette bourse n'est **pas automatique** et fait l'objet d'une **sélection au niveau de Lille1**. La sélection dépend de la **destination, des critères sociaux et du projet de l'étudiant**.

Plus d'information sur le [site du Conseil Régional](#).

Renseignements et dossiers : service Relations internationales auprès de [Laure BARRETEAU](#)

Retrait des dossiers :

Service des Relations Internationales de Lille 1

Bâtiment A3 - Cité Scientifique

59655 Villeneuve d'Ascq Cédex

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00

et le vendredi de 8h30 à 11h45

Dates limites de dépôt des dossiers :

- **10 juin pour une mobilité au 1er semestre ou pour l'année académique entière**
- **30 novembre pour une mobilité au 2ème semestre**

Toute demande déposée après le début de la mobilité, hors délais, ou incomplète sera rejetée.

En savoir plus : télécharger la [fiche d'information](#)